

Présentation

En 2008, le nombre d'étudiants recevant une aide financière (551 100) augmente considérablement après deux années de baisse : on compte cette année 55 900 étudiants aidés de plus qu'en 2007 (+ 11,3 %), année où le nombre de boursiers avait diminué de 6 600 (- 1,3 %) [1]. Les baisses des effectifs de boursiers en 2006 et en 2007 faisaient suite à deux ans de hausse modérée (+ 1,3 % en 2005 et + 1,0 % en 2004). De 1997 à 2003, le nombre de boursiers avait progressé de façon importante sous l'impulsion du Plan social étudiant dont les principales mesures avaient été la création d'un nouvel échelon (l'échelon zéro) et l'extension de l'échelon 1. Sur cette période, le nombre d'étudiants aidés a augmenté de près de 28 % et leur part dans l'ensemble de la population étudiant dans une formation ouvrant le droit aux aides a atteint les 30 %, part restée ensuite constante entre 2003 et 2005. En 2008, la proportion d'étudiants aidés augmente fortement (+ 3,4 points) : près d'un tiers des étudiants (32,7 %) sont aidés, alors que cette part n'avait jamais dépassé 30,2 % (en 2005-2006). Cette hausse s'explique par celle des boursiers sur critères sociaux qui représentent 95 % des étudiants aidés : les seuils de revenus ont été modifiés à la baisse pour augmenter le nombre de boursiers d'environ 50 000 [2]. De fait, leurs effectifs ont progressé de 11,4 % en 2008. Le nombre de boursiers augmente pour chaque échelon : + 66 % pour l'échelon 0, + 12 % pour l'échelon 6 et entre + 3 % et + 6 % pour les autres échelons [3]. Les différentes évolutions selon les échelons conduisent à une modification de la structure des boursiers par échelon : celui qui regroupe le plus d'étudiants (l'échelon 6) voit sa part augmenter (20,4 % en 2008, contre 19,7 % en 2007), tandis que le poids de l'échelon 0 gagne 4,7 points pour s'établir à 13,5 %. Les montants des bourses sur critères sociaux ont été réévalués de 2,5 % pour chaque échelon. Compte tenu de l'inflation estimée à 2,8 %, le pouvoir d'achat des bourses à chaque échelon diminue de 0,3 % par rapport à 2007.

Les autres aides, du fait de leur moindre poids, contribuent peu à l'évolution globale du nombre d'étudiants aidés [2]. Appelées à disparaître, le nombre de bourses de mérite est en forte baisse (- 28,3 %, pour atteindre 981), tandis que celui de prêts d'honneur s'effondre (- 51,6 % en 2008, concernant 653 étudiants). À l'université, la proportion de boursiers (hors fonds national d'aide d'urgence et prêts d'honneur) augmente fortement (+ 7,0 %) : en 2008, 31,0 % des étudiants y reçoivent une bourse [1]. Ce taux est de 42,0 % pour les étudiants en STS, formation pour laquelle il est le plus élevé. Alors que les effectifs totaux continuent de progresser en CPGE (+ 2,5 %), le nombre de boursiers a augmenté de 20,7 %. Leur proportion gagne 3,3 points en 2008, atteignant 21,9 %, soit le taux le plus faible des filières.

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information AGLAE (extraction au 15 mars 2009).

Définitions

■ **Aides financières.** Sont comptabilisées en 2008, les principales aides destinées aux étudiants : bourses sur critères sociaux, aides au mérite, bourses de mérite, fonds national d'aide d'urgence et prêts d'honneur (source DGESIP).

■ **Les bourses sur critères sociaux :** voir 10.9.

■ **Les bourses sur critères universitaires** comprennent les bourses de master et les bourses d'agrégation. Elles sont supprimées à la rentrée 2008.

■ **Les bourses de mérite,** mises en place à la rentrée 1998, sont attribuées à des étudiants remplissant les critères sociaux d'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur, aux ressources familiales limitées, titulaires du baccalauréat mention "très bien", et qui s'engagent à préparer le concours d'entrée à l'ENA, à l'ENM ou à une grande école scientifique, ou à faire des études de médecine. Ces bourses, appelées à disparaître, sont contingentées par académie.

■ **Les aides au mérite** remplacent les bourses sur critères universitaires et les bourses de mérite à la rentrée 2008. Elles sont un complément de bourse sur critères sociaux ou une bourse principale pour les étudiants relevant du dispositif **SESAME**.

■ **Un fonds national d'aide d'urgence (FNAU)** est mis en place à la rentrée 2008. Il permet d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants d'au plus 35 ans rencontrant de graves difficultés, et à ceux qui doivent faire face à des difficultés pérennes, comme la rupture familiale, la situation d'indépendance avérée. Ce fonds remplace les anciennes allocations d'études et l'allocation unique d'aide d'urgence allouée par les CROUS.

■ **Proportion d'étudiants aidés.** Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la 6^e année des études de santé), les étudiants inscrits en première année d'IUFM, les élèves des STS et CPGE public MEN ou sous tutelle du MEN et les étudiants inscrits en préparations intégrées, en écoles d'ingénieurs (public MESR ou sous tutelle du MESR) ou en écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II).

[1] Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Ensemble des aides (1)	272 088	413 964	456 714	478 600	488 059	497 721	510 267	515 511	522 242	501 845	495 208	551 132
En % d'étudiants concernés (4)	19,7	24,7	27,4	28,6	29,5	29,7	29,9	30,0	30,2	29,4	29,3	32,7
dont :												
Université (hors IUFM) (2)												
Étudiants aidés (3)	185 526	283 906	319 870	335 187	339 038	345 148	354 954	361 970	369 365	357 847	350 994	375 595
En % d'étudiants concernés (4)	17,5	22,5	25,5	26,6	27,4	27,6	27,8	28,2	28,8	28,4	28,4	31,0
CPGE et STS (3)	63 251	89 763	95 708	97 989	100 089	103 773	103 420	101 010	100 925	95 388	95 430	104 491
En % d'étudiants concernés (4)	25,5	32,7	34,8	35,7	36,6	37,8	37,7	36,9	36,5	34,2	33,9	36,5
dont : CPGE (3)		10 154	10 834	12 361	13 120	13 120	12 949	13 273	13 685	13 490	14 185	17 125
En % d'étudiants concernés (4)		13,9	14,9	17,1	19,3	18,9	18,7	18,8	19,0	17,6	18,6	21,9
STS (3)		79 609	84 874	85 628	86 969	90 653	90 471	87 737	87 240	81 898	81 245	87 366
En % d'étudiants concernés (4)		39,6	42,0	42,4	42,4	44,2	44,1	43,1	42,8	40,4	39,6	42,0

(1) Champ : bourses sur critères sociaux (y compris AIE jusqu'en 1999), bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), bourses de mérite, allocations d'études (supprimées en 2008), prêts d'honneur, allocations d'IUFM (supprimées en 1998), fonds national d'aide d'urgence.

(2) On comptabilise 13 309 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2008-2009. (3) Hors allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM, fonds national d'aide d'urgence. (4) Donnée estimée en 1990-1991.

[2] Répartition des bénéficiaires par type d'aide et par nature de l'établissement fréquenté en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Bourses sur critères sociaux (1)	Bourses de mérite	Total bourses France métró + DOM (1)	Fonds national d'aide d'urgence ponctuelle (2)	Fonds national d'aide d'urgence annuelle (2)	Prêts d'honneur (2)
Total université	388 273	631	388 904			
Dont :						
IUT	46 947	0	46 947			
Filières ingénieurs	10 582	74	10 656			
IUFM	13 308	1	13 309			
CPGE	16 931	194	17 125			
STS	87 366	0	87 366			
IUFM non rattachés à une université	3 547	0	3 547			
Ingénieurs hors université	12 687	155	12 842			
Écoles de commerce	10 896	0	10 896			
Autres écoles	4 918	1	4 919			
Total bourses	524 618	981	525 599	19 640	6 540	653

(1) sans allocation d'études.

(2) Source DGESIP. Le détail par établissement n'est pas disponible. 1 300 bénéficiaires touchent les deux FNAU.

[3] Répartition des boursiers par montant annuel des bourses en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

Bourses sur critères sociaux (1)	Montant annuel (euros)	Boursiers (%)
Échelon 0	(2)	13,5%
Échelon 1	1 424	17,8%
Échelon 2	2 145	9,9%
Échelon 3	2 749	10,0%
Échelon 4	3 351	9,8%
Échelon 5	3 847	18,5%
Échelon 6	4 019	20,5%
Ensemble		100,0%
Effectif		524 618

(1) Sans allocations d'études.

(2) Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante.